

**FICHE COMPLETE & INSCRIPTION**  
**BREVET FEDERAL 4<sup>ème</sup> DEGRE toutes disciplines**  
**ERFAN Ile-de-France 2023-2024**  
**La formation se déroule avec l'ERFAN Ile-de-France (Paris 20)**

**Date limite du dépôt des dossiers d'inscription**  
**Vendredi 22 septembre 2023 à l'ERFAN Ile-de-France**  
**Journée de présentation et de positionnement samedi 30 septembre 2023 toute la journée**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral 4<sup>ème</sup> degré.

### NIVEAU DU DIPLOME

Les brevets fédéraux sont des diplômes non professionnels mais il existe des passerelles pour les finaliser afin de les obtenir.

### MISSIONS VISEES

Les titulaires du BF4 interviennent au sein d'un club de la FFN. Ils ont vocation à encadrer une population de sportifs n'ayant pas encore atteint en natation course le plus haut niveau national séniors. Ils inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales ainsi que dans le cadre des valeurs et des objectifs fixés par les instances dirigeantes du club.

Ils ont pour principales missions :

- \*de participer à la conception du plan de développement du club,
- \*de coordonner la mise en œuvre du projet sportif,
- \*de concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes,
- \*de conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national en natation course,
- \*de conduire une action de formation,
- \*de s'impliquer dans le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
- \*d'assurer la mise en œuvre de la sécurité de la pratique et des pratiquants.



MAJ 19/07/2023



## PUBLICS ET PREREQUIS

### PREREQUIS ET EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour entrer en formation BF4, le stagiaire doit

Avoir 18 ans minimum (avec autorisation parentale) au 31 décembre 2023

Etre licencié à la FFN

Etre titulaire de l'ENF1-Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation

→ Une entrée à l'eau - un déplacement ventral sur 25m - un déplacement dorsal sur 25m -et d'une recherche d'objet en profondeur supérieur à sa taille

Etre titulaire du BF3, ou du BEESAN, ou du BEES 1er natation sportive, ou du Moniteur Sportif de Natation, ou d'un diplôme/titre d'enseignant, ou de la licence STAPS option entraînement sportif spécialité natation.

Etre titulaire des titres d'évaluateur ENF1, ENF2, ENF3

**Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense des UC3 et UC4 du BF4.**

### MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation BF4 de l'ERFAN Ile-de-France, les candidats devront remplir le dossier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées avant le vendredi 22 septembre 2023.

### POSITIONNEMENT

A l'issue de la validation de son inscription, le candidat bénéficie d'un positionnement s'il le demande se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. L'entretien doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et :

- \*vérifier les aptitudes et les motivations du (de la) candidat (e) à l'entrée en formation,
- \*repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du BF1,
- \*proposer au (à la) candidat(e)s un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- \*proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat (e).



Aucun allègement n'est possible en cours de formation et l'allègement des temps de formation en centre ou en club ne dispense pas des épreuves de certifications.

Les candidat(e)s peuvent être allégé(e)s du stage en situation à sa demande.

Les candidat(e)s ne peuvent être allégé(e)s du déplacement de mineurs.

**Date** : samedi 30 septembre 2023

**Durée du positionnement** : en fonction du stagiaire

**Contenus** : Le positionnement se déroulera en trois phases

**ERFAN – Ligue d'Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

### 1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

### 2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction des besoins des candidats. Par l'auto-évaluation en remplissant le formulaire, puis si jugé nécessaire par l'équipe pédagogique d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction du profil du stagiaire et de ses demandes.

### 3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le champ de la FFN :

1. Participer à la conception du plan de développement du club
2. Coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course
3. Concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes en natation course,
4. Conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national en nation course,

**ERFAN – Ligue d'Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 19/07/2023

5. Conduire une action de formation,
6. S'impliquer dans le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
7. Assurer la mise en œuvre de la sécurité de la pratique et des pratiquants.

## LES COMPETENCES VISÉES

Le Brevet Fédéral 4<sup>ème</sup> degré est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC) permettant au stagiaire d'être capable (EC) de :

- UC1 Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- UC2 Encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national
- UC3 Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC4 Coordonner la mise en œuvre du projet sportif

## LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation les contenus suivants :

### *UC 1: Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial*

Gestion d'un groupe en compétition  
Le fonctionnement du club  
La coordination de la mise en œuvre d'un projet et d'une équipe  
La communication  
La conduite d'une action de formation

### *UC 2: Encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national*

Gestion d'un groupe en compétition  
La conception d'un programme d'entraînement  
La séance d'entraînement  
La mobilisation des connaissances pour la conduite de l'activité  
La mobilisation des connaissances pour la conduite de l'activité  
La mobilisation des connaissances règlementaires

### *UC 3: Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités*

La sécurité  
L'encadrement de la natation course

### *UC 4: Coordonner la mise en œuvre du projet sportif*

La coordination de la mise en œuvre d'un projet et d'une équipe  
Accompagnement des BF1, BF2 et BF3, tutorat

**ERFAN – Ligue d'Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France est reconnu par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

### DATES

| Dates extrêmes de la formation | Durée de la formation | Date de clôture des inscriptions | Dates du positionnement |
|--------------------------------|-----------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Du 30/09/2023 au 30/06/2024    | 9 mois                | 22/09/2023                       | 30/09/2023              |

### RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 2 octobre 2023 au 30 juin 2024 avec alternance formation/situation en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2023 à juin 2024

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des jours de formation en Centre et des jours de formation en club.

La formation en centre se déroule le week-end et pendant les vacances scolaires selon le rythme déterminé dans le calendrier.

La formation en entreprise se déroule en fonction de la capacité d'accueil des clubs et de ses horaires d'activités.

### DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

| Volume horaire total                          | 454 HEURES           |                          |
|---|----------------------|--------------------------|
| Détails du parcours individualisé du candidat | En centre            | 137 Heures               |
|   | En structure         | Volume en club agréé FFN |
|   | Travail personnalisé | 82 Heures                |

|   | Volumes horaires Face à Face | Volumes horaires Travail personnalisé | Volumes horaires Alternance |
|---|------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| UC1 - Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial   | 26h                          | 5h                                    | 45h                         |
| UC2 - Encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national | 67h                          | 46h                                   | 150h                        |
| UC3 - Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités  | 17h                          | 8h                                    |                             |
| UC4 - Coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course  | 25h                          | 23h                                   | 40h                         |
| <b>Total général</b>  | <b>137 heures</b>            | <b>82 heures</b>                      | <b>235 heures</b>           |

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris – Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

| Dispenses |             |            |                     |              |                            |                  |
|-----------|-------------|------------|---------------------|--------------|----------------------------|------------------|
| Diplôme   | UC dispensé | UC restant | Vol H restant total | Vol H centre | Vol H Travail personnalisé | Vol H alternance |
| MSN       | 3-4         | 1-2        | 339                 | 93           | 51                         | 195              |

### CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / CERTIFICATION

|   | PARIS      |
|---|------------|
| Délais d'inscription - dossier à la Ligue | 22-sept-23 |
| Tests de sélection - positionnement       | 30-sept-23 |

|   |   |
|---|---|
| PRMSP cours + test de sécu FFN  | 30-sept-23  |
| PRMSP validation en club  | du 02-oct au 06-oct 23  |
| Dates de formation pour les titulaires du MSN.<br>Pour les non titulaires les heures de cours manquantes seront faites avec les MSN en formation. | <p>13-14 et 15 oct 23</p> <p>1 journée en nov-23 au CAF St Germain</p> <p>17-18 nov 23</p> <p>02-03 dec 23</p> <p>12-13 et 14 janv 24</p> <p>1 journée en janv-24 au Club Exc Etoiles 92</p> <p>1 journée en fev-24 au CAF Massy</p> <p>03-04 fev 24</p> <p>1 journée en mars-24 au CAF Melun</p> <p>15-16 et 17 mars 24</p> <p>Pour le calendrier spécifique natation artistique ou water-polo, nous contacter directement</p> |

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Certification en club UC2                     | A partir du 22-avril-24 |
| Certification en centre UC1 et UC4            | mai-24                  |
| Certification en centre UC3                   | mai-24                  |
| Rattrapage certification en club UC2          | Juin-24                 |
| Rattrapage certification en centre UC1 et UC4 | Juin-24                 |
| Rattrapage certification en centre UC3        | juin-24                 |

|                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| <b>Jury plénier FFN</b> | <b>11-juillet-2024</b> |
|-------------------------|------------------------|

pas de présence requise des candidats lors du jury plénier



MAJ 19/07/2023

## **HORAIRES DE FORMATION**

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-end et pendant les vacances scolaires.

En Entreprise : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

## **SESSIONS DE FORMATION**

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

## **LIEUX DE LA FORMATION**

### **Salle de formation**

ERFAN

Ligue Ile-de-France de Natation, 163 Boulevard Mortier 75020 Paris  
Métro, bus, tramway : station Porte des Lilas

### **CAF/EXC**

St Germain : Avenue des Loges, 78100 St-Germain-en-Laye

Melun : 50 Quai Maréchal Joffre, 77000 Melun

Massy : 10 Avenue du Noyer Lambert, 91300 Massy

Etoiles 92 : Piscine Université 200 Av. de la République, 92000 Nanterre

## **LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE**

### *Structures d'alternance*

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Les stagiaires effectuent leur alternance dans des clubs ayant l'agrément ENF.

Tout cas particulier sera étudié par l'ERFAN - IDF

### *Le tutorat*

#### **ERFAN – Ligue d'Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorial peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorial au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

### **Pré requis à la mise en situation pédagogique (PRMSP):**

Avant de débiter le stage en situation, le (la) stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie.

**En centre, il doit :**

**\*Suivre une journée de formation**

et

**\*Epreuve 1 : Satisfaire à un test de sécurité**, sur une distance de 50m (le port des lunettes de natation et du pince-nez, et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés)

Un départ libre du bord du bassin - un parcours en nage libre de 25mètres - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres – d'une sortie de l'eau de la victime.

**En club, il doit :**

**\*Epreuve 2 : Satisfaire à l'évaluation d'une séance** d'une durée de 20mn minimum, avec un minimum de 6 nageurs ayant pour objectif la préparation des compétitions dans le cadre d'une pratique de niveau national Jeunes, suivie d'un entretien de 20mn au maximum, portant sur la capacité du candidat à assurer la sécurité des pratiquants de son groupe, et présenter le programme sportif fédéral en natation course.



L'alternance en club ne peut démarrer tant que les PRMSP n'ont pas été validées.

## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Acton de Formation en Situation

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

### MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

#### *Salle de cours*

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet

#### *Supports pédagogiques*

5. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

## MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre
5. Utilisation d'un livret du stagiaire (La durée du livret de formation est d'une durée de 2 ans. En cas d'échec à la titularisation, le candidat se réinscrit et se repositionne à l'entrée à la formation)
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi)
7. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

## EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de

rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

L'accès à la certification est conditionné par :

La présence en cours

La réalisation des travaux demandés

La réalisation des heures en club

La réalisation complète du livret de suivi de formation

En cas de manquement, le candidat est proposé directement au rattrapage

| <b>Epreuves certificatives</b> |                |             |   |
|--------------------------------|----------------|-------------|---|
| <b>UC</b>                      | <b>Epreuve</b> | <b>Lieu</b> | <b>Type de l'épreuve</b>  |
| PRMSP                          | N°1            | Centre      | Test de sécurité  |
|                                | N°2            | Structure   | Séance entraînement 20min + entretien 20min   |
| UC1                            | N°1            | Centre      | Elaboration d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de sa participation au fonctionnement du club  |
| UC2                            | N°2            | Structure   | Test de sécurité  |
| UC3                            | N°3            | Centre      | Démonstration des différentes tâches de l'ENF2 – Pass'sports de l'eau   |
|                                |                |             | Entretien d'une durée de 10' maximum portant sur les modalités techniques de la natation course et les risque liés à la pratique  |
| UC4                            | N°4            | Centre      | Elaboration d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du projet sportif de la natation course au sein du club |

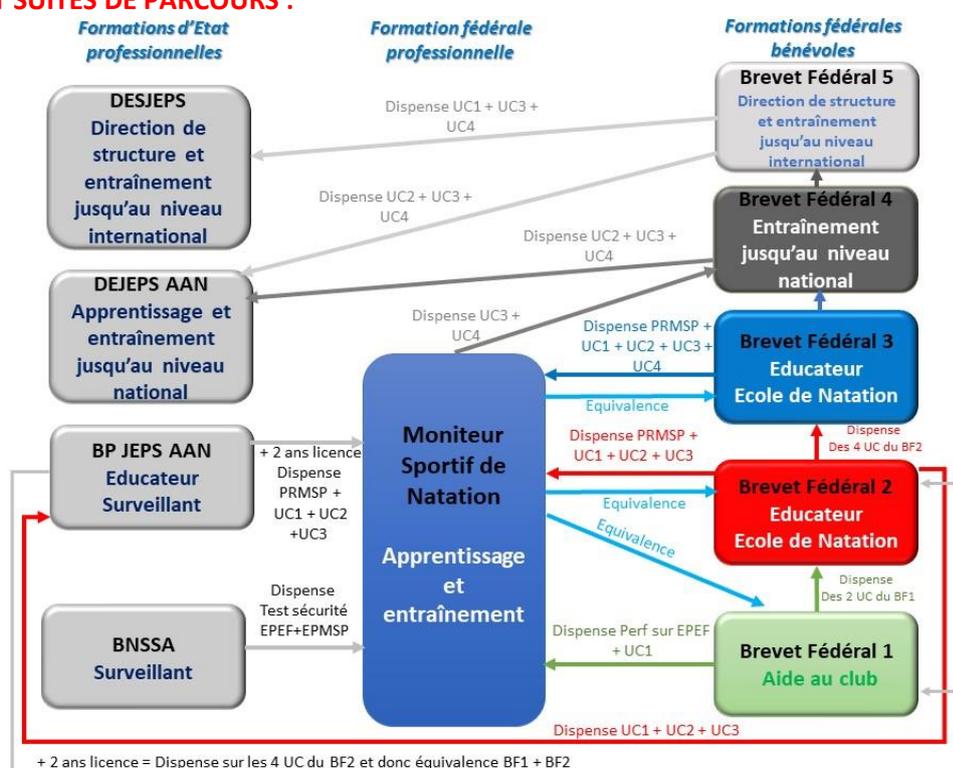
En cas d'échec au premier passage, le candidat est proposé au rattrapage.

## ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

### EQUIVALENCES

La personne titulaire du BF4 valident 3UC / 4 du DEJEPS

### PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :



### FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 4 ans pour conserver les prérogatives du BF4. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- une demi-journée de mise à jour des connaissances pédagogiques.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

### ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).  
  
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée à l'organisme de formation chargée de mettre en place les aménagements accordés.

## TARIFS

### TARIFS

| Statut du stagiaire   | Coût total de la formation | Détails de la tarification |                    |                       | Total Reste à Charge du stagiaire |
|---|----------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------------|
|   |                            | Dont Frais pédagogiques    | Dont Frais annexes | Dont Frais de dossier |                                   |
| <b>BF4 Parcours complet<br/>Dans un club 100% licence</b>     | <b>2400€</b>               | <b>2380 €</b>              | <b>----</b>        | <b>20 €</b>           | <b>2400 €</b>                     |
| <b>BF4 Parcours complet<br/>Dans un club non 100% licence</b> | <b>2700€</b>               | <b>2680 €</b>              | <b>----</b>        | <b>20 €</b>           | <b>2700 €</b>                     |
| <b>BF4 Pour les MSN<br/>Dans un club 100% licence</b>         | <b>2000€</b>               | <b>1980 €</b>              | <b>----</b>        | <b>20 €</b>           | <b>2000 €</b>                     |
| <b>BF4 Pour les MSN<br/>Dans un club non 100% licence</b>     | <b>2300€</b>               | <b>2280 €</b>              | <b>----</b>        | <b>20 €</b>           | <b>2300 €</b>                     |

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

7. mail : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)
8. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

## CONTACTS

**ERFAN Ile-de-France**

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

## REFERENTS DU BF4

Référents administratifs : Jérôme CHASTAGNER et Christine GRANAL

Référent technique et pédagogique : Jérôme CHASTAGNER

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

| Session                  | Nombre d'apprenants | Taux de réussite |     |     |     |     | Taux d'abandon |
|--------------------------|---------------------|------------------|-----|-----|-----|-----|----------------|
|                          |                     | Global           | UC1 | UC2 | UC3 | UC4 |                |
| <b>Session 2020-2021</b> | 8                   | 88               | 100 | 88  | 100 | 100 | 0              |
| <b>Session 2021-2022</b> | 7                   | 100              | 100 | 100 | 100 | 100 | 0              |
| <b>Session 2022-2023</b> | 10                  | 100              | 100 | 100 | 100 | 100 | 0              |

**ERFAN – Ligue d'Ile-de-France**

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>DOSSIER D'INSCRIPTION</b><br/><b>BREVET FEDERAL 4<sup>ème</sup> DEGRE <u>toutes disciplines</u></b><br/><b>ERFAN Ile-de-France 2023-2024</b><br/><b>Date limite du dépôt des dossiers d'inscription</b><br/><b>Vendredi 22 septembre 2023</b><br/><b>Journée de présentation et de positionnement le samedi 30/09/2023</b></p> |
|--|

Voici le lien à remplir pour vous inscrire : <https://forms.office.com/e/NhThHKeQ2K>

|   |
|---|
| <b>Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier</b> |
|---|

- Le formulaire d'inscription complété
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
- Une photocopie de la licence FFN de l'année en cours
- Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3
- Copie à minima du diplôme de Prévention des Secours Civiques de niveau 1 (PCS1) ou son équivalent, si vous le possédez au moment de l'inscription
- Copie du BF3 et/ou MSN et/ou BEESAN et/ou Licence STAPS entraînement natation
- Une lettre du président du club d'accueil (document joint)
- Un engagement du tuteur du club d'accueil (document joint) **joindre les justificatifs**
- Un certificat médical datant de moins de trois mois de **non contre-indication à la « pratique et à l'enseignement de la natation »**
- Autorisation droit à l'image
- Un virement ou un chèque d'un montant de **20 €** à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais de dossier
- Un virement ou un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais pédagogiques

Documents supplémentaires pour les mineurs

- Autorisation parentale de participation du stagiaire à la formation et droit à l'image
- La fiche médicale de liaison et autorisation parentale en cas d'urgence médicale

**Lettre du président du club d'accueil pour la formation**

Je soussigné(e), .....

président(e) du club de : .....

suis Favorable

Défavorable

Réservé  à l'entrée en formation BF4.

Justifiez votre réponse (**obligatoire** : Le Président du club d'accueil rédige une lettre précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club dans le domaine de l'animation et de l'enseignement.)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je m'engage à accompagner le stagiaire dans sa formation, atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du BF4.

Date

Cachet du club

Signature du président

Coordonnées du président

Postales : .....

Mel : ..... Téléphoniques : .....

### Engagement du tuteur

Je soussigné (e), .....  
m'engage à assurer la fonction de tutorat lors du stage en situation pédagogique.

- 150h minimum sur différents groupes d'entraînement ayant pour objectif la préparation des compétitions dans le cadre d'une pratique de niveau national Jeunes

Je m'engage à l'accompagner lors de l'organisation du déplacement de mineurs en compétition, l'intégrer au fonctionnement du club, et organiser la formation de terrain afin d'acquérir les compétences attendues du BF4.

Le tuteur est titulaire du :

|  |         |
|--|---------|
| BF2 précisez l'option .....                        | OUI/NON |
| BF3 précisez l'option .....                        | OUI/NON |
| BF4 précisez l'option .....                        | OUI/NON |
| BF5 précisez l'option .....                        | OUI/NON |
| MSN  | OUI/NON |
| BEESAN ou BEES1°                                   | OUI/NON |
| Qualification J&S niveau III = DEJEPS              | OUI/NON |
| Qualification J&S niveau II = BEES2° et/ou DESJEPS | OUI/NON |

Le tuteur est à jour des formations continues ou CAEP-MNS OUI/NON

Le tuteur est expérimenté depuis 1 an en tant que diplômé OUI/NON

J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du BF4.

Date

Signature du tuteur

Coordonnées du tuteur

Postales : .....

Mel : ..... Téléphoniques : .....

**Joindre une photocopie d'un des diplômes obtenu depuis plus d'un an.**

### Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e), .....,  autorise  n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature :

#### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

#### ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

**Autorisation parentale  
A remplir pour tout candidat mineur**

Je soussigné (e) .....  
responsable légal(e) autorise : .....  
à suivre la formation BF4 et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie  
l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données  
personnelles dans le contexte de la formation.

Date et signature du responsable légal :



## Conditions Générales de Vente

### Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

#### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### 2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### 3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

#### 4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

#### 5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

#### 6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### 7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

#### 8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).